

Mairie de Saint-Prix

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 Novembre 2022

l'an deux mil vingt-deux

le 18 Novembre à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis salle de la Mairie , sous la présidence de M.Gauchier Max ,Maire.

Présents: M.GAUCHIER Max ,Maire , Mme CHARRÉ Isabelle , Adjoint ,M.GUIZOUT Fabrice , Adjoint ,M .BELLERRE Raphael .,Mme FRACHISSE Ginette, M.MAISONNIAC Jackie, M.METTON Jérémy .Mme REDON Dominique ,M.REDON Charles, Mr CHARRAS René

ABSENT : Mme BLACHE Jessica

SECRETAIRE DE SEANCE: FRACHISSE Ginette

OBJET/Création d un poste permanent de Rédacteur territorial

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84 -53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de la Commune.

Vu le tableau actuel des effectifs de la Commune.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le grade ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de articles L332-14 et L 332-8 du code général de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial, afin de prévoir le départ en retraite de l'actuelle secrétaire de Mairie et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création à compter du **1^{er} Mars 2023**, d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet à hauteur de **20 heures hebdomadaires (20/35^{eme})**, relevant de la catégorie hiérarchique B étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET/Tarifs eau et assainissement 2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et assainissement pour le prochain rôle :

EAU	
ABONNEMENT COMPTEUR	70 €
PRIX DU M3	1.20 €

ASSAINISSEMENT	
ABONNEMENT	28 €
CONSOMMATION	0.80 € m3 d'eau consommée

Objet/ Contrat de maintenance des jeux d'enfants

MR LE Maire explique que les jeux d'enfants doivent être contrôlés une fois par an , ayant fait faire des devis ,il faut choisir un bureau de contrôle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le Cabinet de Contrôle SOLÉUS située Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN

Et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET/ Remboursement de l'indemnité FIPHFP à une employée communale

Mr le Maire explique que le FIPHFP a accordé une aide à la Commune pour les prothèses auditive de Mme ROCHEDIEU Patricia , guichetière de l'agence postale Communale de 1 600 €,la Commune est tenu de reverser cette somme à l'employée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reverser la somme de 1 600€ à Mme ROCHEDIEU Patricia pour ces prothèses auditives.

OBJET/ TOILETTES SECHES -DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

Mr le Maire explique que la Commune de SAINT-PRIX a projet d'installer des toilettes sèches au cœur du village, dans un souci d'économiser la ressource en eau, le village se trouve à proximité de la DOLCE VIA Lamastre- Le Cheylard .

Le projet s'élève à 25 300 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif au projet.

Questions diverses : distribution encore cette année de colis aux personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h la séance est levée.

Fait le 28 novembre 2022

Le Maire
GAUCHIER Max

